

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 05 juin 2026

Délibération N°29

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	14
Présents:	10

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	3
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13
Vote contre:	0

L'an deux mil vingt-six, le 05 du mois de juin à 09 Heures 00,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29/05/2026

Présents : M CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – GONFRERE Cyril – PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - - Mme BURIONI Johanna

Absents avec procuration : MERCADIER PETIT Sylvie - BARRES Claire - REY Alexandra M BELLAVIA Ignazio

Absent non excusé :

Secrétaire : MME BURIONI Johanna

OBJET : Délibération sur le remplacement de M. Jean-Noël Calmels dans les commissions municipales suite à sa démission du conseil.

M. le Maire expose que suite à la démission de M. Jean-Noël Calmels du conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux membres du conseil municipal pour le remplacer dans les commissions municipales suivantes :

Action sociale /Santé/EHPAD/Solidarité/accueil des nouveaux arrivants

Proposition de remplacement : néant car le nombre est suffisant

Travaux publics / Voirie / Bâtiments et logements communaux / assainissement

Proposition de remplacement : report de cette demande et proposition à Ignazio Bellavia après sondage de ses compétences.

Vie associative / Culture /Patrimoine / Sports

Proposition de remplacement : Cyril Gonfrere

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- DESIGNER les nouveaux membres dans les commissions susnommées

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

